



ARNAVILLE



PAGNY
SUR MOSELLE



VANDIERES



Ville de Pont-à-Mousson
REPUBLIQUE FRANÇAISE - MEURTHE ET MOSELLE

PONT A
MOUSSON



BLENOD LES
PONT A MOUSSON



DIEULOUARD

Val de Lorraine



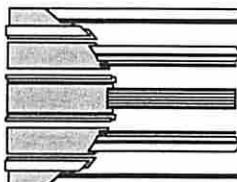
Conseil de Pays

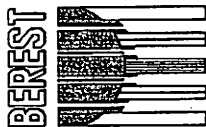
VELOROUTE - VOIE VERTE

TRONCON ARNAVILLE - DIEULOUARD

AVANT - PROJET

1. Note de présentation

BEREST				
	<p>Bureaux d'Etudes Réunis de l'EST SIEGE: 8, rue GIRLENHIRSCH - BP 30012 - 67401 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN Tél : 03 88 65 36 06 - 03 88 65 36 04 - Télécopieur : 03 88 67 33 52 Email : berest@berest.fr</p> <p>AGENCE LORRAINE 5, Route de Saverne - 57370 PHALSBOURG Tél : 03 87 24 41 86 - Télécopieur 03 87 24 42 97 Email : berest57@wanadoo.fr</p> <p>ZAC UNICOM - 57970 BASSE HAM Tél : 03 82 82 33 05 - Télécopieur 03 82 82 11 51 Email : berest.basseham@wanadoo.fr</p>			
Indice	Date	Réalisé par	Objet de la modification	
A	15.09.2005	WATZKY L.	Version initiale	
B	13.10.2005	WATZKY L.	Modification suite à la réunion du 15 septembre 2005	
C	13.12.2005	WATZKY L.	Modification suite à la réunion du 14 octobre 2005	
D	19/01/2006	WATZKY L.	Modification suite à la réunion du 14 décembre 2005	
E	05/10/2006	WATZKY L.	Modification suite au courrier du 7 juin 2006	
Responsable Projet	Vérificateur	Echelle	N° Affaire	N° Pièce
MARTIN F.	TURCK J.P.		54 0431 05 026 1 0	
Nom de fichier				



28 Route de Saverne 57370 PHALSBOURG - Tél : 03.87.24.41.86 - Télécopie : 03.87.24.42.97

Département de la Meurthe et Moselle

Ville de Pont à Mousson

Conseil du Pays de Val de Lorraine

Véloroute - Voie verte

Tronçon Arnaville - Dieulouard

Note de présentation

1. Généralités

Le Conseil du Pays de Val de Lorraine situé entre Nancy et Metz au cœur de la Région Lorraine regroupe 67 communes.

Ainsi les Communes d'Arnaville, Pagny sur Moselle, Vandières, Pont à Mousson, Blenod les Pont à Mousson envisagent la création d'une véloroute voie-verte.

Cette piste d'une longueur de 22,50 km emprunte en grande partie des chemins existants, dont l'ancien chemin de halage le long de la Moselle et de son canal latéral.

Ce projet vient s'inscrire dans une vaste politique visant à développer le tourisme vert et permettre à la population urbaine de s'oxygéner dans un cadre alternant prairie, forêt et milieu aquatique.

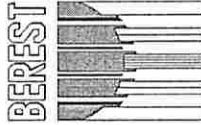
En outre, mis à part l'atout humain, ce projet présente un avantage financier de part l'utilisation de la structure des chemins existants qui réduit nettement les coûts de réalisation.

2. Le projet

Le projet prévoit l'aménagement des chemins existants en une piste d'une emprise variant de 2,50 m à 3,00 m revêtu en enrobés.

Une signalisation horizontale et verticale règlementaire sera installée ainsi que des barrières permettant d'assurer la sécurité des usagers de la piste en empêchant l'accès aux engins motorisés.





Enfin, la mise en sécurité au niveau des passages sur les ouvrages d'art (pont-digue) est également prévue notamment par la mise en place (profil 4) ou la rehausse de garde corps.

En ce qui concerne la réalisation proprement dite de véloroute on distingue 2 cas de figure :

- Les tronçons à créer : exemple du passage sur la digue (voir profil 3 – profil 5) dans ce cas les travaux comprennent :
 - Le décapage de la terre végétale et la mise en cordon
 - Les terrassements et l'évacuation des matériaux
 - L'apport des remblais à mettre en œuvre sur une largeur variant de 3,50 m à 3,00 m et une épaisseur de 30 cm minimum
 - Les remblais de finition en concassé 0/20 sur une épaisseur de 10 cm.
 - La mise en œuvre au finisseur de béton bitumineux 0/10 sur une épaisseur de 6 cm.
 - La stabilisation des accotements en concassé 0/20 sur une largeur de 0,50 m.

- Les tronçons sur un chemin existant dont les travaux consiste en :
 - La scarification du chemin, le grattage des remblais pollués, le nivellement, le compactage.
 - L'apport de remblais complémentaires à mettre en œuvre sur une largeur de 3,50 m minimum et une épaisseur de 10 cm.
 - Les remblais de finition en concassé 0/20 sur une épaisseur de 10 cm.
 - La mise en œuvre au finisseur de béton bitumineux 0/10 sur une épaisseur de 6 cm.
 - La stabilisation des accotements en concassé 0/20 sur une largeur de 0,50 m à 1,00 m.

Circulation

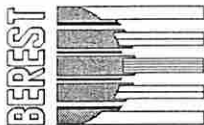
Pour éviter tout conflit avec les autres utilisateurs des berges de la Moselle, notamment les pêcheurs, au niveau du tronçon A-B, la piste occupera le chemin existant et une double voie sera créée en parallèle pour permettre l'accès aux pêcheurs.

Enfin, une aire de pique nique va également être mis en place afin de permettre aux usagers de la piste de se reposer et de se restaurer.

La véloroute projetée va passer à proximité de 6 communes Arnaville, Pagny sur Moselle, Vandières, Pont a Mousson, Blenod les Pont a Mousson et Dieulouard.

A Dieulouard, la piste démarre à l'intersection entre la rue la police Glandié et la Rue des Trois Maisons, à cet endroit les cyclistes ont la possibilité de stationner leurs véhicules.





La piste longe ensuite la voie ferrée par la Rue des Trois Maisons, pour aboutir sur la Rue de Scarpone. La piste emprunte ensuite cette rue en direction de Bezaumont. Après avoir traversé le pont au dessus du canal, la véloroute emprunte le chemin de halage entre le canal et la Moselle.

Le passage sur le pont du canal constitue un point noir, en effet, en raison de la circulation intense et du manque de visibilité trois solutions sont possibles, la première serait un marquage au sol au niveau de la chaussée, cependant en raison de la faible largeur du pont cette option reste dangereuse, une seconde solution consisterait à forcer les cyclistes à descendre du vélo et d'emprunter le trottoir à pied, enfin la troisième solution la plus sécuritaire serait de créer une passerelle accroché au pont mais cette option reste très coûteuse.

Le long du canal une véloroute et une voie destinée au pêcheurs tous deux séparés par une haie seront créées du point A jusqu'au point B (limite du banc communal).

Du point B où démarre le banc communal de Blénod les Pont à Mousson, la piste et la voie pêcheur se prolonge jusqu'au point C où sera aménagé une aire de repos avec bancs, tables et corbeilles.

Du point C au point D, la piste emprunte le chemin de halage avant de descendre de la digue pour emprunter le chemin existant au pied du talus. Du point D au point E, et ce après avoir contourné l'ancienne fabrique, la véloroute passe sur la digue entre le chemin et le canal.

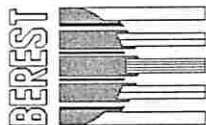
Des panneaux de signalisation indiqueront que les usagers pourront s'ils le désirent se rendre à Blénod en traversant le petit pont au dessus du canal en empruntant la Rue du Fort des Romains, d'où il est aisé de se rendre au centre ville.

Au point F la véloroute se trouve sur le banc communal de Pont à Mousson et passe sur le chemin des jardins potagers de l'Ile d'Esch.

En arrivant à Pont à Mousson au repère G, un parc possédant des activités ludiques pour les enfants ainsi que des places de stationnement sont à la disposition des cyclistes.

La piste emprunte ensuite le Quai Charles François pour rejoindre la route à sens unique de la Place du Paradis ou d'autres places de stationnements existent.

Ensuite la véloroute passe par le sentier existant le long de la Moselle : la « Promenade des Berges de la Moselle », pour arriver sur une digue (repère H) séparant le port de plaisance de la Moselle. Cette digue servira de piste cyclable jusqu'au repère I, où la piste continuera sur la rive Est du canal par le chemin de halage existant (du point I au point J). ↘



Au point J la piste passe à proximité de Norroy les Pont à Mousson et rejoint la rive Ouest du canal par le pont existant en K, ensuite elle longe le canal par le chemin de halage et ce jusqu'au point N.

A partir du point L, la piste arrive sur le banc communal de Vandières ou il est possible d'accéder à Vandières par la Rue du Pont (repère N). La véloroute poursuit son cheminement le long du canal pour accéder à la voie de service SNCF longeant la voie de la ligne à grande vitesse (TGV). La piste continue sur le chemin de halage le long du canal latéral à la Moselle et ce jusqu'à Pagny sur Moselle (repère O). La piste quitte ensuite le chemin VNF pour rejoindre la Rue Jean Bouin. Le long de cette rue, les usagers de la piste trouveront sur leur passage des places de stationnement, ainsi qu'une aire de pique nique avec des tables et bancs pour y déjeuner ou s'y reposer.

A l'intersection de la Rue Jean Bouin avec la Rue Jules Ferry et la Rue Nivoy, les cyclistes pourront se diriger soit vers le centre de Pagny sur Moselle, soit continuer leur itinéraire cycliste en continuant sur la Rue Jules Ferry qui les emmèneront vers l'écluse (point P).

A partir de l'usine hydroélectrique et ce jusqu'à Arnaville la véloroute serpentera à travers un espace boisé en passant par le sentier existant sur la digue qui sépare le canal et la Moselle.

La piste arrive sur le banc communal de Arnaville au niveau du repère R. Il sera possible à hauteur de Arnaville d'emprunter soit le pont destiné aux véhicules soit le pont de l'écluse pour accéder au centre de Arnaville.

Si le projet est programmé sur 5 ans, le projet sera divisé en 5 tranches. Les tranches sont déterminées pour pouvoir relier deux communes entre elles où au minimum deux accès possibles à la piste cyclable. A chaque extrémité de tranche, il sera possible de stationner son véhicule soit sur un parking existant, soit sur un parking à créer. Le découpage des tranches a été réalisé pour permettre l'accès à la piste cyclable par les deux extrémités.

Ainsi le découpage pourra se faire de la manière suivante :

- Tranche 1 : entre Pont à Mousson et Vandières.

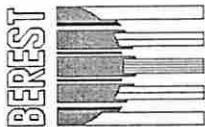
Tronçon GH-HI-IJK-KL-LM-MN.

Des places de stationnement existent au point G à Pont à Mousson, tandis que le parking sera créé au point N.

Montant H.T. 638 649,00 €

Montant T.T.C. 763 824,20 €





28 Route de Saverne 57370 PHALSBOURG - Tél : 03.87.24.41.86 - Télécopie : 03.87.24.42.97

- Tranche 2 : entre Vandières et Pagny sur Moselle
Tronçons NO-OP-PQ
Un stationnement sera créé en N et un accès à la piste peut se faire en Q.

Montant H.T.	439 114,00 €
Montant T.T.C.	525 180,34 €

- Tranche 3 : entre Pagny sur Moselle et Arnaville
Tronçon QR-RS.
Avec des stationnement possible au niveau du point S et un accès possible au niveau du point Q

Montant H.T.	416 046,00 €
Montant T.T.C.	497 591,02 €

- Tranche 4 : entre Blénod les Pont à Mousson et Pont à Mousson
Tronçon DE-EF-FG.
En D, les usagers pourront stationner et ainsi rejoindre le repère G ou un parking et des aménagements ludiques existent.

Montant H.T.	439 980,00 €
Montant T.T.C.	526 216,08 €

- Tranche 5 : entre Dieulouard et Blénod les Pont à Mousson
Tronçon ZA-AB-BC-CD.
Le tronçon viendra finaliser le projet étant donné la complexité engendrée par la traversée du pont au dessus du canal et pourra ainsi être décidé en fonction des réalisations déjà effectuées.

Montant H.T.	422 070,00 €
Montant T.T.C.	504 795,72 €

L'ordre des tranches pourra être modifié, mais l'idéal serait d'étendre la piste cyclable depuis Pont à Mousson qui est en position centrale et qui est également la ville à la plus forte population.

3. Coût des travaux

Le montant total des travaux à financer pour l'ensemble de la piste, s'élève à :

2 817 607,36 € T.T.C

Fait à Phalsbourg, le 9 octobre 2006
Le Directeur d'Agence
Jean-Pierre TURCK